



URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir que Mr VAN HAEREN David a introduit une demande de permis d'urbanisme relative à un bien sis Vieux Chemin de Jauche, 3 à 1367 Ramillies et cadastré sous 2^{ème} Division Autre-Eglise, Section C, n° 540b².

Le projet consiste à : **PLACER UNE STRUCTURE POUR PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES**

La demande est soumise à l'enquête publique visée aux articles D.VIII.7 et suivants en vertu de l'article R.IV.40 du Code du Développement Territorial et présente les caractéristiques suivantes :

La demande implique une ou plusieurs dérogations au plan de secteur :

La demande déroge à la destination de la zone agricole visée aux articles D.II.36 et R.II.36-11 pour le motif suivant :

- La structure n'est pas située à l'arrière des bâtiments par rapport à la voirie de desserte.

| Date d'affichage de l'avis | Date d'ouverture de l'enquête | Lieu, date et heure de clôture de l'enquête |
|----------------------------|-------------------------------|---|
| 19/05/2019 | 24/05/2019 | Administration communale Le 07/06/2019 à 10h00 |

Le dossier peut être consulté **durant la période d'enquête** au Service Urbanisme de l'Administration communale de Ramillies, Avenue des Déportés, 48 à 1367 Ramillies :

- les lundis et vendredis de 8h00 à 12h00, sans rendez-vous
- les mardis, mercredis et jeudis de 8h00 à 16h00, **sur rendez-vous uniquement**
- les jeudis 30/05/2019 et 06/06/2019 de 16h00 à 20h00, **sur rendez-vous uniquement***

Les rendez-vous doivent être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service Urbanisme, uniquement par téléphone au 081/43.23.46 (les demandes de rendez-vous par mail ne seront pas prises en compte).

* Pour les consultations après 16h00, les permanences sont supprimées si personne n'a pris de rendez-vous.

Toute personne peut obtenir des explications sur le projet auprès de l'agent communal désigné à cette fin.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser à l'attention du Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de Ramillies, Avenue des Déportés, 48 à 1367 Ramillies
- par télécopie au 081/43.23.41
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@commune-ramillies.be
- remises au Service Urbanisme de l'Administration communale

À peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés, ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés. Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

À Ramillies, le 06/05/2019

Par le Collège,

La Directrice générale,

Ch. MOTTART



Le Bourgmestre,

J.-J. MATHY